

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE GENERAL**
 - I.1. Contexte juridique**
 - I.2. Contexte économique national**
 - I.3. Les compétences de la CCHS**

- II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS**
 - II.1. La composition des budgets de la CCHS**

 - II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial**
 - II.2.1. SPANC**
 - II.2.2. AERODROME**
 - II.2.3. VILLAGE ARTISANAL**
 - II.2.4. CENTRE EQUESTRE**

 - II.3. Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE**

 - II.4. Le BUDGET PRINCIPAL**
 - II.4.1. Section Fonctionnement**
 - II.4.2. Section Investissement**
 - II.4.3. Résultat prévisionnel**
 - II.4.4. Nouvelles mesures proposées au BP 2019**
 - II.5. Eléments de synthèse**
 - II.5.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2018, tous budgets confondus**
 - II.5.2. Autofinancement de la collectivité**

- III. LA DETTE**

- IV. LA FISCALITE**
 - IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations**
 - IV.2. La TEOM**

- V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES**

I. CONTEXTE GENERAL

I.1. Contexte juridique

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. C'est une étape obligatoire pour notre EPCI, et ce dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif. (Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport doit être communiqué aux membres du conseil communautaire, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil (cf. article L2312-1 du CGCT).

Pour l'année 2018, le rapport présente les points suivants :

- ✓ Pour chaque budget : les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels pris par la CCHS
- ✓ La gestion de l'endettement et la structure de la dette
- ✓ La fiscalité
- ✓ La structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses

Ce rapport donnera lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance et il sera transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, impose que les communes concernées par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (communes de 3 500 habitants et +) transmettent leur rapport au président de l'EPCI dont elles sont membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen par son conseil municipal.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site Internet, publication).

Enfin, le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (décret n°2016-834 du 23 juin 2016) .

I.2. Contexte économique national

Source INSEE – Décembre 2018

Les prévisions pour le premier semestre 2019 sont les suivantes :

- ⇒ +1,0 % d'acquis de croissance mi-2019
- ⇒ + 64 000 créations d'emplois (+ 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018)
- ⇒ 9,0 % de taux de chômage attendu pour mi-2019
- ⇒ +2,0 % d'acquis de croissance du pouvoir d'achat

La photographie de la croissance mondiale a changé entre 2017 et 2018. Très partagée à l'échelle mondiale en 2017, la croissance est désormais hétérogène. L'économie américaine est dopée aux stimulants fiscaux et budgétaires, l'économie européenne bute sur ses capacités de production et la hausse du pétrole, et les économies émergentes, du moins les plus fragiles, subissent une crise de change.

Dans les deux tiers des pays suivis, le rythme de croissance annuel est aussi moins soutenu en 2018 qu'en 2017, et ce sera encore le cas en 2019.

Absente depuis quelques années, l'inflation semble se réanimer. Les signes sont encore timides, mais les hausses de salaires sont un peu plus fortes aux Etats-Unis comme en zone euro. Les hausses de tarifs douaniers pourraient aussi contribuer aux hausses de prix. C'est dans ce contexte, que les pays émergents aux économies les plus fragiles (Turquie, Argentine, Afrique du Sud voire Brésil, Inde et Indonésie) pourraient connaître un recul d'activité. La Chine, quant à elle, poursuivrait le ralentissement ordonné de sa croissance.

En France, la dérive de la dette publique s'est accentuée depuis 2008. Cette tendance tranche avec le cas de l'Allemagne. Les dettes publiques rapportées au PIB des deux pays ont longtemps été très proches, et en 2005 encore, n'étaient séparées que de moins d'un point de PIB.

Depuis, entre creusement des déficits publics et faible croissance, le ratio dette/PIB a continué de progresser en France. A l'inverse, l'Allemagne engrangeait les bénéfices des réformes structurelles menées dans les années 2000. Sa dette publique pourrait repasser sous la barre des 60 % du PIB dès l'an prochain.

Globalement, le projet de loi de finances pour 2019, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiées à la réforme fiscale. En contrepartie des contrats financiers, les dotations resteront stables, après avoir connu des baisses substantielles qui impactent durablement les moyens d'action des collectivités (de 2011 à 2014 dans le cadre de la stabilisation de l'enveloppe, et de 2014 à 2017 avec la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités).

Enfin, le principal outil de régulation de la dépense des collectivités locales a été mis en place en 2018 : la contractualisation. La loi de programmation des finances publiques a modifié les relations financières entre l'État et les collectivités, elles ne se traduisent plus par une baisse unilatérale des dotations mais par un mécanisme de contractualisation.

I.3. Les compétences de la CCHS

Rappel contexte 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Haute Somme possède de nouvelles compétences, arrêté préfectoral du 04/04/2017.

La CCHS a depuis en charge l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil et de stationnement des gens du voyage, située à Péronne, route de Cambrai. Il s'agit d'une reprise du contrat de délégation de service public, auparavant géré par la ville de Péronne.

De plus, la compétence « actions de développement économique » est élargie, avec désormais la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, à la charge de la CCHS.

Avec une incidence indirecte sur le budget intercommunal, la « promotion du tourisme » est désormais de compétence intercommunale.

La loi NOTRe a également rendu obligatoire la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui n'influence pas le budget, étant donné que la CCHS exerçait déjà cette compétence, de manière optionnelle, avant le 1^{er} janvier 2017.

Enfin, le transfert du Plan Local d'urbanisme, Cartes Communales et documents d'urbanisme en tenant lieu, a été également acté à compter du 01/01/2017.

Contexte 2018

A compter du 01/01/2018, une nouvelle compétence obligatoire s'applique : "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement."

Les statuts relatifs à l'intérêt communautaire ont été arrêtés le 10/04/2018 et sont disponibles sur le site de la collectivité.

L'exercice 2018 a été marqué par :

- l'ouverture du Centre Aquatique 02Somme,
- le début des travaux pour la construction de la Gendarmerie (échéance juin 2020),
- des démarches pour l'application du transfert de la compétence « Zone d'activités » (les PV de mises à disposition établis contradictoirement entre collectivités ne sont pas réalisés),
- une première approche vers le passage en FPU,
- la programmation d'études avec l'AMEVA pour la prise de compétence « EAU et ASSAINISSEMENT »,

Contexte 2019 : Grandes lignes

Pas de nouvelles compétences, la collectivité va poursuivre ses actions, finaliser les transferts de compétence en cours.

Notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de ces compétences aménage les modalités, sans remettre en cause son caractère obligatoire. En effet, les communes ont la faculté d'en différer l'exercice obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Elles doivent pour ce faire, avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer à ce transfert, en prenant une délibération. (soit 1 pour chaque compétence, soit 1 pour les 2 compétences).

A ce jour, 8 communes ont délibéré : 5 s'opposent au transfert de la compétence « eau », 3 s'opposent au transfert des 2 compétences.

Pour acter ce report du transfert, il est nécessaire d'atteindre une minorité de blocage, soit 25% des communes représentant au moins 20% de la population intercommunale.

II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS

II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences,
- d'un budget annexe, service public administratif, pour la construction et gestion du Centre Aquatique,
- de quatre budgets annexes, service public industriel et commercial :
 - Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
 - Aéroport
 - Village artisanal
 - Centre Equestre

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Village Artisanal, Centre Aquatique).

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

II.2. BUDGETS ANNEXES à caractère industriel et commercial

II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable (75% SPANC, 25% ACMO) / Véhicules (2017) : 2

Missions : - diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- conseil aux usagers,
- contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

Rétrospective depuis la fusion

Exercice		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018
Fonction nement	Dépenses	93 327 €	85 800 €	83 650 €	94 047 €	89 572 €	113 634€
	Recettes	78 081 €	116 311 €	118 935 €	123 749 €	123 283 €	124 110€
	Résultat	- 15 245 €	30 531 €	35 285 €	29 702 €	33 711 €	10 474€
Investis sement	Dépenses	147 696 €	169 236 €	100 443 €	172 723 €	160 462 €	186 220€
	Recettes	164 447 €	149 153 €	126 038 €	157 620 €	132 257 €	213 492€
	Résultat	16 751€	- 20 083 €	25 595 €	-15 103 €	- 28 205 €	27 272€

Augmentation des dépenses de fonctionnement:

- titres annulés sur exercices antérieurs (2011/2012) : 8 340€
- commissions pour recouvrement (facturation SAUR et SIEP) : + 6 740€
- dotations aux amortissements : + 5 000€

Résultat de clôture

	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	69 502€		22 263€	47 239€
Rappel 2016	84 101€		7 160€	76 941€
Rappel 2017	89 607€		-21 045€	110 652€
Prévisions 2018	111 079		6 227€	104 853€

Restes à réaliser 2018

13 dossiers en RAR Dépenses & Recettes 2018 pour 64 000€ maximum (estimés à 49 964 €).

DI : Passage en mode SAAS (logiciel, formation) : 5 760€

→ Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes :

- par les recettes perçues auprès des usagers, redevance annuelle 16.05€ TTC/compteurs depuis 2013 collectée via la facture d'eau par la SAUR (34 communes), le SIEP (5 communes) et les 11 communes en régie,
- par le versement de 230€/dossiers de suivi de travaux en convention avec l'Agence de l'Eau – Arrêt de la convention au 31/12/2018 (2013 : 34 dossiers, 2014 : 43 dossiers, 2015 : 34 dossiers, 2016 : 43 dossiers, 2017: 39 dossiers, 2018: 57 dossiers)
- par les diagnostics Vente (100€/diagnostic), soit 136 en 2018 (144 en 2017).

► Prévisions 2019

Il est proposé de maintenir :

- la redevance à 16.05€ TTC/Compteur/an,
- le diagnostic vente à 100€ TTC/contrôle,
- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus),
- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux.

En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'usager, d'effectuer la vérification, elle sera facturée 320€ TTC."

Baisse de recettes liées aux 230€/dossiers versées par Agence de l'Eau, estimée à 9 200€, qui sera compensée par la redevance de non mise en conformité.

INVESTISSEMENT

Pas de dette

► Prévisions 2019

Investissement prévisionnel: 2 000€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

Rétrospective depuis la fusion

Exercice	HT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018
Fonctionnement	Dépenses	26 007 €	33 929 €	46 833 €	55 711€	59 618€	47 678€
	Recettes	155 660 €	133 385 €	136 341 €	141 385€	143 374€	130 747€
	Résultat	129 653 €	99 858 €	89 508 €	85 674€	83 756€	83 069€
Investissement	Dépenses	102 430 €	2 350 €	7 401 €	201 312€	99 329€	20 123€
	Recettes	112 317 €	4 386 €	659 €	197 511€	37 645€	4 958€
	Résultat	9 887 €	2 036 €	- 6 742 €	- 3 801€	-61 684€	-15 164€

FONCTIONNEMENT

Dépenses HT (2018) : Assurances et Cotisations Union Aéroports Français 4569€ (2017: 4 935€) et Entretien des bâtiments et de la piste 5 738€ (2017: 17 700€).

Recettes HT (2018):

Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)

Redevances et remboursements des charges locatives des utilisateurs : CPPPHS 52 760€ (2017: 65 292€), INRA (22 900€), Picard'Air 5 114€, Aéroclub 2 579€, 2 auto-écoles 1 479€/autoécole, SAVY Modèles 154€, Codeps 505€, pavillon 6 251€.

Redevance atterrissages : CPPPHS, Picard'Air et Aéroclub (22 440€ depuis 2009)

INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des Investissements réalisés HT:

2012/2013 : Aire d'avitaillement: 140 700€
2013 : Travaux neufs sur le taxiway: 24 229€
2014 : Câble d'alimentation électrique : 2 350€
2015 : Alimentation électrique supplémentaire pour le CPPPHS : 7 402€
2016 : Isolation du pavillon: 8 993€
Travaux Parkings et accès taxiway : 50 529€
Modification des locaux CPPPHS (début des travaux): 3 252€
2017: Modification des locaux CPPPHS : 93 555€
Amélioration accès et abords hangar CPPPHS pour accès à personnes à mobilité réduite: 5 774€
2018: Clôture pour accès à la piste : 1 733€
Toiture Hangar CPPPHS 36 780€ HT (dont 24 450€ en RàR D)

Résultat de clôture 2018

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	577 767€		82 995€	494 771€
Rappel 2016	601 634€		79 194€	522 440€
Rappel 2017	590 634€		17 509€	573 125€
Prévisions 2018	658 539€		2 345€	656 194€

Restes à réaliser 2018

Avec le RAR D 2018 relatif aux travaux de toiture: 24 450€ :

→ Besoin de financement de la section d'investissement : 22 105€, qui sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

► Prévisions 2019

Le Conseil Communautaire, en séance du 21 février 2019 a approuvé :

- la baisse de la redevance AOT pour le CPPPHS : une part fixe annuelle de 30 000 € HT (36 000 € TTC) et une part variable de 1 500€ HT (1 800 € TTC) par tranche de 1 000 sauts au-delà de 20 000 (45 350€ HT en 2018) – Décision du Président (à faire)

- la baisse de la redevance atterrissage pour le CPPPHS : une part fixe annuelle de 15 000 € HT (18 000 € TTC) et une part variable de 750 € HT (900 € TTC) par tranche de 1 000 sauts au-delà de 20 000 (22 440€ HT en 2018) – *Dél 2019/07 du Conseil Communautaire.*

Pas de modification de tarifs pour les autres usagers.

Travaux à la tour de contrôle: aménagement de la partie bar/cuisine/Grande salle : 10 000€ HT

Le marquage de la piste et un entretien de la piste et de ses abords sont à prévoir : 25 000€ HT

Une nouvelle convention est en cours d'étude avec Picard'Air pour instaurer une nouvelle activité: Voltige, qui n'entraînera pas d'augmentation de la redevance.

Il sera mené aussi les réflexions suivantes :

Au vu de la délibération 2018-10 du conseil communautaire du 1^{er} février 2018 qui porte officiellement le stade ultime de la piste de l'aérodrome à 1390 mètres (code 3), soit + 35m que la longueur actuelle, la collectivité n'envisage pas de travaux de réfection à l'exercice 2019. Ils seront à l'étude car les usagers du CPPPHS souhaitent pouvoir atterrir plus tôt pour pouvoir effectuer leur rotation au premier taxi-way.

A défaut d'engagement de l'Aéroclub, une réflexion sera menée pour la prise en charge par la collectivité de la construction d'un nouvel hangar avions, afin de pouvoir répondre aux demandes de nouveaux utilisateurs.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- entretenir les bâtiments et la piste pour assurer la pérennité des équipements et garantir une bonne utilisation pour les occupants,
- maîtriser les dépenses d'investissement, afin de maintenir la capacité d'autofinancement pour effectuer des travaux neufs sur la piste en cas de besoin,
- au vu du résultat de clôture, la baisse de 23 000€ HT/an (maximum) à compter de 2019, n'aura pas d'impact à moyen terme sur l'équilibre de ce budget.

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, Ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

Récapitulatif de l'opération (12 cellules : 4 d'environ 100 m², 8 de 50 m²)

Dépenses	HT	Recettes	HT
Terrain	104 162 €	Subventions DETR	135 700 €
Construction	1 278 700 €	FEDER	250 000 €
Taxes	25 020 €	Conseil Dépt 80	163 200 €
Assurances	23 000 €	Emprunt	500 000 €
Total	1 430 882 €	Total	1 048 900 €

Rappel: A l'exercice 2015, une subvention d'équipement d'un montant de 475 720€ a été versée par le budget principal dans le cadre de sa compétence Développement économique pour équilibrer la section investissement.

Contexte

% d'occupation en 2018: 70%

En début d'année 2019, le village artisanal est occupé à 100%.

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2020,
- Lots 2-3-4-5 : Société Clauger (froid et traitement de l'air), échéance 01/2022,
- Lot 6 : WAJ Métal (ingénierie, études techniques), échéance 09/2021,
- Lots 7 – 8 : MADONI (location de bornes photo), 01/2022,
- Lot 9: @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2020,
- Lot 10-11-12: Société NORDEX (développeur éolien), échéance 01/2022,

ce qui représente une quinzaine d'emplois.

Le montant annuel des loyers est d'environ 41,28€ HT/m². A cela s'ajoute les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m² annuel à compter de l'exercice 2019).

Rétrospective depuis sa création

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018
Fonctionnement	Dépenses	88 470 €	35 950 €	74 425€	75 556€	76 817€
	Recettes	29 994 €	39 328 €	78 063€	75 864€	70 750€
	Résultat	-58 474 €	3 378 €	3 638€	308€	-6 067€
Investissement	Dépenses	1 434 176 €	38 104 €	78 081€	84 834€	74 429€
	Recettes	1 004 999 €	478 174 €	53 457€	65 861€	51 879€
	Résultat	-429 177 €	440 070€	- 24 624€	-18 973€	-22 550€

Résultat de clôture 2018

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 65 189€		-13 730€	-51 459€
Rappel 2017	-83 854€		-32 703€	-51 151€
Prévisions 2018	- 112 471€		-55 252€	-57 219€

► Prévisions 2019

Des travaux d'aménagement de locaux (mur, portes) sont prévus à l'arrivée de Nordex, Madomi et à l'agrandissement pour Clauger, travaux qui seront remboursés par les locataires.

A ce jour, trois groupements de cellules sont encore effectifs au niveau des alimentations gaz/eau/électricité (cellules 2/3 – 4/5 – 7-8). Il ne devrait pas y avoir de besoin de dissociation à l'exercice 2019.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant, intérêts variables) sur 15 ans

Capital restant dû au 01/01/2018 : 300 000€ - 1^{er} échéance 1^{er} novembre 2012, dernière échéance : 15/08/2027

Dépenses annuelles : Capital $8\,333.33 \times 4$ 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts 2016 : 13 617 € / 2017 : 12 266€ / 2018 : 11 223 € / Prévisions 2019 : 10 026€

Loyers annuels attendus en 2019 :

41.28€ HT x 800m² 33 024 €

Indexés sur l'indice INSEE du coût à la construction (fin mars sur l'ICC du 4^e tr n-1)

L'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2^{ème} trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A taux d'occupation à 100%, les loyers couvriront le remboursement de capital en 2019.

II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

Rappel

Le lycée agricole de Péronne doit accueillir la section équestre du lycée de Ribemont-sur-Ancre. Saisissant l'opportunité de la relocalisation de cette formation sur le site de Péronne, la Communauté de communes de la Haute Somme, après la réalisation d'une étude de faisabilité, remise le 20 décembre 2012, a décidé la construction d'un pôle équestre, qui sera implanté à proximité du lycée. Le pôle équestre va permettre l'accueil des formations équinnes en lien avec le lycée agricole de Péronne et sera aussi ouvert au public. La recherche de délégataire est en cours, les propositions sont attendues pour le 29/03/2019.

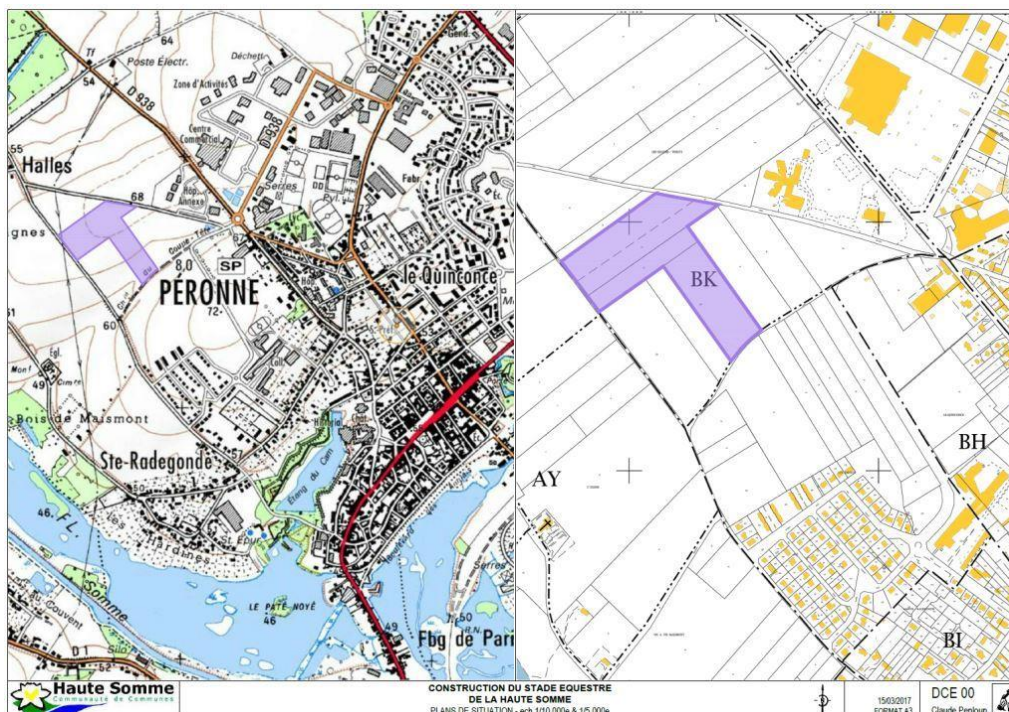
Objectifs de l'opération

Le projet se situe à l'entrée Ouest de Péronne, entre la rue Hector Berlioz et la rue des Champs sur les parcelles BK 13, 18 et 192 d'une superficie de 54 413 m².

Il consiste en la construction d'un pôle équestre qui permettra d'une part l'accueil de formations équinnes en lien avec le lycée agricole de Péronne, et d'autre part une offre de service et de loisirs.

Les publics cibles sont :

- Scolaires et publics en difficulté du territoire de Haute-Somme
- Habitants de Péronne et de sa zone de chalandise, soit environ 29 000 habitants
- Elèves du lycée agricole de Péronne, apprenants de l'EPL de la Haute Somme (soit 110 apprenants), élèves suivant une formation équine en CAPA, Bac Pro ou BPJEPS
- Eleveurs de Picardie (750 élevages répertoriés en 2014 par SIRE), voire de la région
- Compétiteurs régionaux en CSO, en dressage, et toutes les disciplines pouvant être pratiquées en carrière.



Description de l'équipement Il comprend :

- Un parking visiteurs.
- Un accueil regroupé avec le bureau de direction et le club.
- Les écuries, organisées en 2 ailes de 20 boxes chacune avec allée centrale, parois de séparation fixes (non coulissantes), l'aménagement intérieur pouvant varier pour ce qui est stabulation de poney, sellerie, espace de pansage, douche et rangement.
- Le manège, d'une aire de 25 x 62 m utile ; il est clos jusqu'à 2.50 de haut sur sa périphérie ; une liaison directe avec la carrière est prévue.
- Un rond de longe éclairé et couvert, avec douches extérieures
- Les locaux de service : le hangar, isolé du logement du cheptel, se situe dans la cour de service et rassemble stockage du fourrage, atelier, graineterie ; il reste proche de la fumière afin de s'inscrire dans le schéma curage - approvisionnement de litière.
- Une carrière, en micro-sable à granulométrie contrôlée, de 50 x 70 m, éclairée et bordée de lices bois.
- Des stabulations situées (3 x 25 m²) le long du manège.
- Un studio pour le gardien, également situé le long du manège.
- Des paddocks
- Sols équestres TOUBIN CLEMENT

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

- ⇒ Première pierre : mars 2019
- ⇒ Achèvement de l'équipement : mars 2020
- ⇒ Ouverture du pôle: septembre 2020

Les travaux de rénovation du Lycée Agricole par le Conseil Régional sont programmés, et le lycée devrait disposer des bâtiments restructurés pour la rentrée 2021. Mais le lycée souhaite pouvoir disposer du pôle équestre dès la rentrée 2020. La région demande les éléments actualisés pour un coût horaire d'utilisation de 14€/cheval, mais ne peut s'engager sur le nombre d'heures d'utilisation qui dépendra du nombre d'élèves.

Rétrospective depuis la création du budget annexe

Terrains :

- en 2013, une parcelle de 3 ha 01a 83 a été cédée à la CCHS par la ville de Péronne pour l'euro symbolique ;
 - en 2018, une parcelle de 2,5 ha a été acquise au prix de 64 438 € auquel s'ajoutent les frais d'indemnisation et de résiliation de bail de l'exploitant pour 27 012 € ;
et un échange de parcelle d'une superficie de 1 ha est réalisé.
- Ces transactions ont été effectuées par la SAFER (8 188€ HT).
Un diagnostic archéologique a été réalisé en mars 2018.

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018
Fonctionnement	Dépenses		0	703€	0	10 072€
	Recettes		0		2€	9 065€
	Résultat		0	-703€	2€	-1 007€
Investissement	Dépenses	28 475 €	53 473 €	45 019€	11 393€	155 611€
	Recettes	3 612 €	0	76 025€	26 837€	89 825€
	Résultat	- 24 863 €	- 53 473 €	31 006€	15 444€	-65 786€

Résultat de clôture 2018

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 48 035€		- 47 330€	-704€
Rappel 2017	- 32 588€		- 31 886€	-702€
Prévisions 2018	-99 382€		-97 672€	-1 709€

► Prévisions pluriannuelles

FONCTIONNEMENT - Dépenses

En 2019 : montant prévisionnel de l'assurance dommage ouvrage et acompte pour taxes liées à l'urbanisme, frais liés à la DSP.

En 2020 : assurance propriétaire, solde de l'assurance dommage ouvrage et des taxes urbanisme, 1^{er} échéance emprunt.

Les taxes liées à l'urbanisme seront financées par un apport du budget principal.

INVESTISSEMENT

Estimation de l'opération (y compris terrains – sans aléas) :

HT	DOB 2018	Total DOB 2019	Réalisé au 31/12/2018	Prév. 2019	Prév. 2020
Estimatif Construction	2 584 442€	2 784 342 €	164 280	(80%) 2 096 000	524 062
Terrains		112 498 €	112 498		
Recettes					
DETR	281 188 €	281 188 €	84 356	118 000	78 832
Région	864 796 €	864 796 €	53 525	486 770	324 501
CIDT	640 904 €	640 904 €	30 449	366 500	243 955
Emprunt / Fonds propres CCHS	797 554 €	1 109 952 €			

Subvention (60% en 2019, 40% en 2020) – Travaux (80% en 2019, 20% en 2020)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget, en tant que SPIC intercommunal concédé, doit être autonome et équilibré en recettes et en dépenses. L'article L2224-2 du CGCT prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les EPCI.

Une délibération motivée doit alors être actée. Elle doit fixer les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

L'avis d'appel à concurrence pour la recherche d'un délégataire lancé en 2016 n'a pas abouti, les loyers proposés oscillant entre 0€ (1^{er} année) et 19 500€ la 4^{ème} année. Un nouveau cahier des charges a été rédigé avec la clause suivante:

Montant de la redevance d'occupation (loyer) :

En application de l'article L 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et compte tenu de l'importance des installations et des charges du propriétaire incombant à la Collectivité, mais également de la notoriété du Pôle, une redevance d'occupation est versée par le Concessionnaire à la Collectivité pour l'utilisation du Pôle équestre.

Les deux 1^{ères} années, la redevance est fixée à 2 500 € HT par mois. Elle est payable à terme échu, le dernier jour de chaque mois.

Le candidat proposera une indexation de la redevance les années suivantes basée sur le chiffre d'affaires, sachant que la redevance mensuelle ne pourra être inférieure à 2 500,00 € HT par mois.

Nous attendons les offres pour fin mars.

L'objectif est d'équilibrer le budget avec les loyers du délégataire.

Nous projetons au DOB 2019 la réalisation d'un emprunt de 550 000€ avec une échéance annuelle estimée à 28 171€ (taux fixe 2%, durée 25 ans).

II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (coefficient de TVA 5%) depuis l'exercice 2018 – Instruction budgétaire et comptable M14

Contexte

Ouvert : 15 décembre 2017 – une année complète de fonctionnement à l'exercice 2018

Nombre d'agents au 01/01/2019:

- 1 directeur pour la gestion des plannings des éducateurs, des écoles et des clubs
- 3 éducateurs des APS à temps complet
- 1 BNSSA à temps complet pour remplacer un éducateur en longue maladie
- 1 BNSSA pour remplacer un éducateur contractuel démissionnaire
- 3 caissières/agent d'entretien
- 2 agents technique/entretien
- 1 responsable pour le personnel technique et le technique piscine

Construction

Réception avec réserves : 14 décembre 2017, date d'achèvement des travaux retenus

Au 31/12/2018: Reste à réaliser en dépenses de 578 000€ pour la construction (hors litiges)

Lots non réceptionnés au 28/02/2019 :

Litiges: Lot 2 Eiffage GO

Prolongation du délai de garantie : Lot 7 Loison Menuiseries

Lot 15 SIDEM Courants forts faibles - Lot 17 KLARER Pentagliss

Travaux phase 2 : Lot 1 Eiffage VRD – Lot 2: G3D Démolition – Lot 19 ARMIGA Espaces verts

DGD en attente : Lot 13 Eiffage Thermie Plomberie

Lots en cours de paiement : Lot 12 NAVIC Vestiaires – Lot 18 SAVY Déco florale

Rétrospective depuis sa création

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018
Fonctionnement	Dépenses	337 753 €	238 959 €	160 789	154 025	903 213
	Recettes	0	1 000 000 €	776 980	1 010 502	1 536 867
	Résultat	- 337 753 €	761 041 €	616 191	856 477	633 654
Investissement	Dépenses	1 535 928 €	601 219 €	3 343 384	3 916 015	752 704
	Recettes	4 466 536 €	102 911 €	2 513 410	1 767 830	1 242 909
	Résultat	2 930 608 €	- 498 308 €	- 829 974	- 2 148 185	490 205

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 748€ en 2018.

Rappel Dette

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :

Montant initial : 1 650 000€ à 4.9%

2 700 000€ à 3.95%

Echéance annuelle globale : 397 969 €

Section Fonctionnement 2018
Coût de fonctionnement

		TOURNESOL			O2Somme
		2015	2016	2017	2018
DF	011 (hors transport)	226 410 €	205 476 €	260 766 €	348 045 €
DF	012 Charges personnel	248 879 €	245 338 €	280 525 €	418 730 €
RF	Propres	75 196 €	67 591 €	63 266 €	256 118 €
	Déficit	- 400 093 €	- 383 223 €	- 478 025 €	- 510 656 €

Recettes de fonctionnement:

	Nombre	Recettes (TTC)
Entrées (16/12 au 31/12/2017) :	1 769	14 276€
Entrées (janvier à décembre 2018) :	45 068	163 008€
Activités (y compris cours natation):	6 774	66 813€
Clubs, centre de loisirs, Ecoles extérieures (facturation)		16 208€

Section Investissement 2018

21 / 23 Acquisition	
Mobilier	6 090
Matériel de bureau et informatique	7 710
Equipements spécifiques	44 524
Matériel entretien	13 509
Parcours gonflable aquatique	11 223
Paddle	5 720
Total de dépenses d'investissement hors marché de construction	88 779€

Résultat de clôture

Rappel 2015	2 855 588€	Investissement 2 432 300€	Fonctionnement 423 288€
Rappel 2016	2 218 518€	Investissement 1 602 326€	Fonctionnement 616 191€
Rappel 2017	310 618€	Investissement - 545 859€	Fonctionnement 856 477€
Prévisions 2018	578 000€	Investissement -55 654€	Fonctionnement 633 654€

RàR D 2018 : Dépenses relatives aux marchés construction : 578 000€ hors litiges

A l'issue de l'exercice 2018, l'apport du budget principal a été calculé pour équilibrer le budget annexe.

Orientations budgétaires

► Maîtriser les dépenses, développer les activités et assurer la promotion de l'équipement.

Dès le 1^{er} trimestre, il est prévu:

- une nouvelle activité: Baby Club
- de nouveaux tarifs d'abonnements,
- de nouveaux moyens de paiement (chèque vacances, MSA Loisirs, Coupon sport)

Puis des actions promotionnelles seront conduites tout au long de l'année, telle l'opération Saint Valentin : le 14 février dernier, 1 entrée adulte achetée, la deuxième offerte. Le recrutement d'un nouveau MNS devrait permettre d'étoffer les activités pratiquées au centre aquatique.

Organisation d'évènements : 4 000€ TTC

Equipements projetés: - acquisition d'un parc à vélo: 400€ TTC
- acquisition de nouveaux bikes: sollicitation 7 bikes (proposition: 4 en 2019 (4 000€ TTC) pour atteindre 12 bikes et satisfaire ainsi la demande, et programmer 3 bikes supplémentaires en 2020.
- matériel pédagogique : 5000€ TTC, dont parcours baby pour 3 000€ TTC

Aménagement des locaux: - stores occultants pour les bureaux et salle de réunion : 2 400€ TTC
- revêtement antidérapant sur carrelage rouge de la piscine entre les bassins : 5 400€ TTC

Matériel de bureau: - acquisition d'un PC bureau + logiciel pack office : 1 000€ TTC

Le budget s'équilibrera avec un apport du budget principal estimé à 1 000 000€ (500 000€ section fonctionnement, 400 000€ échéance emprunt, + 100 000€).

► Livraison à soi-même à effectuer par décision modificative en cours d'année, quand le marché de construction sera terminé.

► Procédure judiciaire en cours avec le Lot 3 Eiffage GO, les litiges sont évalués à 1M€. Nous attendons l'ordonnance du tribunal et effectuerons une décision modificative si certains montants nous sont imputables.

II.4. BUDGET PRINCIPAL

Contexte : Instruction budgétaire et comptable M14
Voté par nature, par chapitre
Elaboré par compétences, restructuré au BP 2019 pour s'appliquer sur les compétences des statuts en date du 10/04/2018.

II.4.1. SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 3.86% de 2017 à 2018 (7.93% en 2016/2017), les dépenses réelles de fonctionnement de + 3.19% (7.78% en 2016/2017), mais la répartition par chapitres reste identique.

Section FONCTIONNEMENT DEPENSES (€)	CA cons. 2012	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2017	BP 2018	Données 2018	Observations 2017/2018
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 068 737	2 197 069	2 168 852	2 397 211	3 444 609	3 636 456	2 362 344 30%	- 35K€, soit -1.45% (prudence car charges piscine non incluses (260K€ en 2017) *Carburants +41K€, Etudes +95K€, Concours divers- Cotisations +39K€ (cf p 22)
Chapitre 012 Ch. Personnel et frais assimilés	1 652 375	1 893 988	1 919 463	1 996 653	2 151 920	2 350 000	2 265 868 29%	+ 13.48%: Objet d'un paragraphe spécifique Tous les agents sont initialement comptabilisés au budget principal.
Chapitre 014 Atténuation de produits	510 496	511 369	584 506	602 753	640 174	657 300	620 260 8%	+ 2.9% (cf p)- Revers ¹ FNGIR 480 287€ depuis 2013 - CRFP 54 584€ (51 874€ 2017)- ACNE 2018 85 389€
Chapitre 65 Autres ch. gestion courante	1 082 204	2 483 295	2 247 119	2 472 089	2 625 159	3 381 278	2 508 609 32%	+ 1.4% - Reversement Centre Aq:1 280 748€ (998 000€ 2017) SMITOM 857 855€ (1 085 034€ en 2017)-
Total Gestion courante	6 313 812	7 085 721	6 919 941	7 468 707	8 861 862	10 025 034	7 757 081	+ 3.86%
Chapitre 66 Charges financières (+ICNE)	226 195	147 657	125 752	112 118	119 148	105 617	95 315 1%	- 14.99%: Objet d'un paragraphe spécifique
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	193 425	152 817	48 453	65 352	2 145 080	2 260 827	37 582 0.5%	-42.5% (en 2017: Boule Bleue: 15 000€ - Patinoire : 10 000€ - Laucourt: 5 000€)
O22 Dépenses imprévues					400 222	774 524		
Dépenses réelles	6 733 432	7 386 195	7 094 146	7 646 177	11 526 312	13 166 002	7 889 978	+ 3.19%
PM Dépenses d'ordre		198 721	147 429	283 468	191 303	427 243	427 225	Amortissement : + 46 000 € Sortie d'inventaire : Bureaux de Combles + 189 900€
PM Virement section Investissement					2 930 912	1 607 105		

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Section FONCTIONNEMENT RECETTES (€)	CA cons. 2012	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2017	BP 2018	Données 2018	Observations 2017/2018
Chapitre 013 Atténuation de charges	193 128	235 498	97 987	130 842	73 480	103 622	172 727	+ 32% (remboursement de frais de personnel)
Chapitre 70 Produit de services	658 787	901 830	662 282	686 845	664 818	747 916	829 563	+ 20.8% - Remboursement frais personnel budget annexe O2Somme: +418 218€ - Recettes OM/TRI/DECH : -264 153€
Chapitre 73 Impôts et taxes	5 506 726	6 717 994	7 001 818	7 265 199	7 194 758	7 437 823	7 895 605	+ 8.7% - Paragraphe Fiscalité p IFER : + 350 699 € - CVAE +106 260€
Chapitre 74 Dotations et participations	1 349 325	705 811	307 070	335 105	224 566	677 096	444 130	+ 32.5% - Allocations compensatrices (Etat 1259) – 12 000€ FNADT (Friche Flodor) 67 804€ - Caf Aire Accueil 30 311€
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	804 057	840 979	885 556	907 336	810 239	840 239	827 637	-8.8% - Départ du Dr Calonne Redevance COVED (part variable/tonnage)
Chapitre 77 Produits exceptionnels	834 966	35 365	13 635	105 666	9 677	154 500	162 446	+ 53% - Vente des bureaux à Combles: + 135 000€ Ecritures de transfert vers O2Somme: +19 000€
RECETTES REELLES	9 346 989	9 437 477	8 968 348	9 430 993	8 977 538	9 961 196	10 332 108	+ 9.6%

II.4.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

Les bureaux de l'ex-4c ont été vendus.

Rappel des **Dépenses Réelles d'Investissement** :

2015	2 974 051€ (dont 578 342€ capital emprunt, 1 042 000€ VC, et 424 110€ vers le budget village artisanal)
2016	2 130 369€ (dont 590 481 € capital emprunt, 527 000€ VC, 439 677€ BOM-2-, 120 462€ Tx MARPA, 156 322€ MSP Combles)
2017	2 755 875€ (dont 627 742€ capital d'emprunt, 1 580 700€ VC, 187 000€ Etudes Gendarmerie, 64 800€ Chariot télescopique, 41 600€ Master, 17 000€ Matériels techniques,...)

Investissements 2018

2018 **Dépenses réelles : 3 538 294€** (dont 382 414€ capital d'emprunts)

Les principales dépenses sont les suivantes:

ADM	Aménagement salle réunion : 24 612€ Matériel informatique /Bureau 4 204€ Travaux sécurité 3 708€
TECH	Acquisition bâtiment : 82 400€ Rénovation bâtiment (coté OM) : 8 528€ // (DETR attendue 4 204€)
Documents d'urbanisme	PLUI CCHS 34 602€ PLU communaux 18 030€ (remboursement par les communes)
Gendarmerie	1 102 008€ (Etudes 248 195€ - Frais insertion 2700€ - Terrains 108 108€ - Constructions 743 005€) // Recettes CIDT solde 59 387€
DECH	Tx Chapelette: 89 842€ Bornage Sailly-Sallisel : 2 502€
OM	Tx sur bennes : 22 447€ Conteneurs : 19 064€
Gym Remparts	Tx sécurité : 2 056€ Tx toiture : 1 500€
Gym Béranger	Mur d'escalade : 36 174€ //DETR 10 546€ Tx sécurité : 1 790€
Gym Roisel	Chaufferie : 66 204€ Tx sécurité : 4 993€ Tondeuse : 1 329€ Eqpt sportifs : 1 177€
Caisse d'avance (propriétaires occupants bénéficiant subvention ANAH)	60 500€ // Remboursement 47 641€

VOIRIE Acquisition Lames 10 080€ (2) – Panneaux 2 766€

VOIRIE Travaux neufs:

TN 2016 : Tx 41 347€ + DMO 5 508€ // Recettes : Fonds de concours 121 445€ - DMO 1 293€

TN 2017 : Tx 632 626€ + DMO 208 629€ // Recettes : Fonds de concours 277 787€ - DMO : 155 226 €

TN 2018 : Tx 444 450€ + DMO 20 872€ // Recettes : Fonds de concours : 114 561€ - DMO : 5 627€

Pour information : dépenses brutes d'équipement sur la population : 3 152 378 €/28 547 =92€ HT, 110€ TTC/habitants (moyenne EPCI 20000-500000: 73€ HT)

II.4.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Résultat prévisionnel de l'exercice

Exercice		Rappel			Données 2018
		CA 2015	CA 2016	CA 2017	
Fonctionnement	Dépenses	7 584 917	7 241 574	7 929 642	8 317 202
	Recettes	9 437 476	8 982 469	9 439 033	10 394 770
	Résultat	1 852 560	1 740 895	1 509 390	2 077 568
Investissement	Dépenses	3 048 178	2 206 454	2 809 847	3 705 660
	Recettes	1 798 642	2 578 479	3 032 347	10 118 232
	Résultat	- 1 249 536	372 025	222 499	6 412 572

Prêt GEND 6 440K€

Résultat prévisionnel de clôture 2018

	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	4 857 757 €		-1 089 636 €	5 947 394 €
Rappel 2016	5 762 088 €		- 717 611 €	6 479 699 €
Rappel 2017	6 582 840 €		- 495 112 €	7 077 952 €
Données 2018	13 171 521 €		5 917 460 €	7 254 061 €

AVEC les restes à réaliser 2018, à reporter au BP 2019, qui se résument ainsi:

	DEPENSES RàR 2018		RECETTES RàR 2018	
ADM	Stores/salle de réunion	2 050 €	FCTVA	3 183 €
TECH	Agt des locaux	5 137 €	DETR	4 204 €
Doc Urbanisme		567 798 €	FCTVA	100 098 €
			202	2 200 €
GENS VOY	Caution	700 €	Caution	400 €
OM	Conteneurs	5 380 €	FCTVA	105 000 €
OM	Camion	22 000 €		
DECH	Réparation AMPIIROLI	8 814 €		
DECH	Mises aux normes	127 000 €	DETR	38 575 €
DECH	Construction Sailly Sail.	387 109 €	DETR	113 000 €
GYM			FCTVA	10 257 €
PLCV	Caisse Avance (ANAH)	24 700 €	4582001	89 467 €
GEND	Opération 119	7 107 800 €	FSIL	570 000 €
			GEND NAT	953 946 €
VOIRIE	Solde lame	646 €		
			FCTVA - Ex 2018	184 622 €
	TN 2014		458214 - DMO	5 340 €
	Op 117 TN 2016 (2)	2 000 €	Fonds Concours	100 720 €
			458216 - DMO	45 276 €
	Op 118 TN 2017	345 000 €	Fonds Concours	314 000 €
		3 000 €	FCTVA	41 441 €
	458117	91 371 €	458217 - DMO	144 774 €
	Op 120 TN 2018	1 500 000 €	Fonds Concours	700 000 €
			FCTVA	212 937 €
458118	479 127 €	458218 - DMO	494 373 €	
TOTAL	10 679 632 €		4 233 813 €	

→ Le solde des RàR 2018 s'élève à 6 445 819€.

Avec un résultat de clôture d'investissement excédentaire de 5 917 460€, le besoin de financement de la section d'investissement (-528 360 €) sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

II.4.4. NOUVELLES MESURES PROPOSEES AU BP 2019

Rappel : les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie sont éligibles au FCTVA à compter du 01/01/2016 - Les montants indiqués sont des montants TTC, si non précisés.

A noter que l'automatisation du FCTVA est reportée au 01/01/2020.

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2019.

1- Administration générale

Nombre d'agents : 8 / Véhicule : 1

Commande publique (tous budgets confondus) :

Travail conséquent en 2017 : 37 marchés lancés dont 10 en services, 1 en fourniture (vêtement de travail).
qui entraîne une maîtrise des dépenses de fonctionnement à compter de 2018 en ce qui concerne les diverses maintenances, petits entretiens, fournitures et a provoqué un gain bien individualisé au niveau des marchés assurances (28 606€ en 2018 contre 56 990€ en 2017).

En 2018, 28 marchés ont été conclus:

- 9 marchés de prestations intellectuelles
- 5 marchés de fournitures
- 9 marchés de service
- 5 marchés de travaux, dont celui de la Gendarmerie (15 lots)

Marchés prévus en 2019 : Fournitures de carburants, Travaux d'entretien Voirie, Transport et traitement des déchets issus des déchèteries, Travaux de mises au norme des déchèteries, Acquisition d'une BOM, Construction de la déchèterie à Saily Saillisel, Travaux d'aménagement du Tiers Lieu Numérique, Maintenance des séparateurs hydrocarbures (Déchèterie Rue d'Athènes et Déchèterie de Roisel), Concession pôle équestre, Maintenance des équipements chlore gazeux Centre aquatique O₂ SOMME, Journal intercommunal, Transport des élèves (gymnases – centre aquatique), Titres restaurant, Travaux de toiture Gymnase des Remparts.

Fiscalité

En 2018 : Etude pour la mise en place de la FPU avec présentation des éléments aux élus par le Cabinet Ecofinances : 12 000€

En 2019 : Le conseil communautaire sera sollicité pour adopter la fiscalité professionnelle unique.

Tableau récapitulatif des cotisations et subventions proposées au BP 2019

COTISATIONS

Services	2013	2014	2015	2016	CA 2017	Données 2018	BP 2019
ADM Pays santerre HS	138 149 €	137 346 €	137 731 €		136 731 €	4.73€/hbt	180 108 €
ADM Somme Numérique Dématérialisation				0.07/hbt	2 023 €	0.06€/TTC/hbt	Reconduit 0.06€/TTC/hbt
ADM AMF + Association Maire de la Somme	1 321 €	1 320 €	1 319 €		1 319 €	1 653 €	Reconduit
ADM CAUE	400 €	400 €	400 €		500 €	500 €	Reconduit
EDE Maison pour Entreprise Emploi Formation				0.77€/hbt	22 250 €	0.80€/hbt	22 990 €
EDE Seine Nord Europe		1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €	Reconduit 1 000€
EP Somme Numérique	3 506 €	14 503 €	15 037 €	0.57€/hbt	16 452 €	0.61€/hbt	18 789 €
EP CPIE				0.05/hbts	1 445 €	1 446 €	Reconduit
EP AMEVA	1 865 €	2 864 €	4 203 €	0.18€/hbt	5 015 €	0.20€/hbt	5 572 €
EP SOMEA	150 €				300 €	300 €	Reconduit
EDT Office de tourisme	78 372 €	78 372 €	78 372 €	4.25€/hbt (20 201)	85 855 €	4.15€/hbt (28902)	119 785 €
EP Association Défense des chemins ruraux des Hauts de France						Adhésion	150 €
Total	223 763 €	235 805 €	238 062 €		272 889 €	309 622 €	Total 356 609 €

Subventions de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	BP 2017	Mandat du	Montant	BP 2019
EDE Agrosphères	1 000 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 200 €	Reconduit	1 200 €
EDE Chambre des métiers (1 sem. en 2013)	9 000 €	20 000 €	20 000 €		20 000 €	20 000,00 €	Reconduit	Reconduit
EDE Initiative Somme	500 €	3 000 €	3 000 €		3 000 €	Refus	Fixe (3 000€) +	9 031 €
TRI Artois Insertion Ressourcerie	41 542 €	43 377 €	46 269 €	1.80€/hbt	52 013 €	1.80/hbt	51 724 €	2.15€/hbt, soit 60 376€
	14 009 €					exceptionnelle	10 000 €	NON
PEL Salle Etricourt	1 500 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €	Reconduit	1 500 €	Reconduit 1 500€
EM Ecole de Musique Péronne	68 000 €	68 000 €	52 000 €		68 000 €		68 000 €	Maximum : 68 000€
EM Ecole de Musique Epehy	30 000 €	30 000 €	30 000 €		30 000 €		30 000 €	Maximum : 30 000€
EM Stage d'été Epehy	15 000 €	15 000 €	15 000 €		15 000 €		15 000 €	Maximum : 15 000€
EM Ecole de Musique Sailly saillisel	12 000 €	12 000 €	11 200 €		10 000 €		8 800 €	Maximum : 12 000€
EM Boule Bleue			20 000 €		10 000 €	Maximum	15 000 €	- €
Danse Péronne	7 500 €	7 500 €	7 500 €		7 500 €	Reconduit	7 500 €	Reconduit : 7 500€
MPD Services à la personne		42 913 €	42 770 €		40 798 €		42 940 €	Maximum : 43 000€
ADM COS	15 555 €	15 600 €	15 600 €		15 600 €	Reconduit	15 600 €	Reconduit : 18 000 €
AB USEP	1500	1 500 €				Paiement direct du bus (équivalent à la subvention versée)		
NB Foyer socio culturel Collège Péronne	2 000 €	2 000 €	2 000 €		2 000 €	Reconduit	2 000 €	Reconduit : 2 000€
GYMROI Foyer socio culturel Collège Roisel	1 000 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €	Reconduit	1 000 €	Reconduit : 2 000€
ADM Le Chapiteau Vert "Attention ça chauffe"							Ponctuel	4 800 €
ADM							Crédit pour manifestations intercommunales	5 000 €
								7 000 €
							dont Cécyl healy	- €
							dont Circo champs	1 200 €
							2 000 €	3 000 €
Total		266 667 €	271 960 €		281 212 €	298 063 €	Total	264 939 €

Contributions

	2013	2014	2015	2016	CA 2017	Données 2018	BP 2019	
OMTRI SMITOM (traitement)	1 228 938 €	1 032 816 €	1 127 822 €		1 083 400 €		1 000 514 €	
TRI Ligue contre le Cancer (€/t verre)	1 677,91 €	3 376,00 €	3 128,00 €	2 ^e sem. 2015	1 631,62 €	3 056*1056,51 (2016)	3 222 €	
							Reconduit	3 089 €

Commission Communication

Dépenses 2018

- *Publications de 2 journaux à destination de la population : 2 217,60€
- *Vœux : 909,22€
- *Sortie culturelle (circuit du souvenir, 8 journées) : 4 725€
- *Challenge Cecil Healy : 1 962,56€
- *Subvention Cirqu'O Champs : 3 000€

Pour 2019, un point sur l'avenir de la manifestation "Cirqu'o Champs" à Flers va être demandé à la mairie de Flers.

La sortie culturelle est renouvelée, une réunion avec les services de l'Education Nationale a été organisée le 5 février. Le thème de la nature est également reconduit avec le CPIE.

De plus, l'association Avenue Mac Orlan a sollicité la CCHS à la fois pour des demandes de soutien logistique (barnums et gymnase) et pour une subvention (sans préciser le montant). Une demande officielle avec un plan de financement ainsi que l'ensemble des associations participant au projet va être effectuée, afin de déterminer si la CCHS versera une subvention.

Il est rappelé que la CCHS verse des subventions aux événements d'intérêt communautaire.

BUDGET 2019	
Publication (3)	5 000€
Communication - Signalétique	4 000€
Événementiel	7 000€
Sortie Culturelle (avec les scolaires CM1/CM2)	5 000€
TOTAL	21 000€

ADM Fonctionnement 2019

Continuité

Cecil Healy 1 500€

ADM Prévisions Investissement 2019

- Aménagement d'un parking et signalétique au siège de la CCHS 25 000€
- Acquisition de matériel informatique et mobilier de bureau 5 000€
- Aménagement des locaux : 5 000€
- Acquisition d'une auto laveuse : 3 500€

2- Services Techniques

Nombre d'agents : 4 + responsable + 2 contrats aidés

Véhicules : 3 (1999/2007/2011) - Renault Master: 1 (2017) – Tracteurs: 2 (2004/2010) (Kubota/Iseki)– Fourgon tôle: 1 (2010) - Master Benne : 1 (2003) sièges refaits en 2018– Remorque : 1 (2008) – Broyeur (2011) – Chariot télescopique : 1 (2003) – Débroussailleuse : 1 (2017) – Tracteur tondeuse (2015) – Désherbeur infra rouge (2016) – Tondeuses débroussailleuses : 2 (2017)

Prestations réalisées en 2018:

Prestations facturées: pour le village artisanal (47h), aérodrome (tonte: 83h, pose clôture: 83h), Marpa (espaces verts: 90h), communes (292h)

Prestations en tant que propriétaire: MARPA (peinture couloirs 262h, divers travaux d'entretien dont remise en état assainissement et réfection de façade bois 324h), GENDARMERIE (entretien espaces verts: Péronne:

164h- Roisel: 19h, entretien logements Péronne : 113h), AIRE D'ACCUEIL GENS VOYAGE (tonte: 64h, diverses réparations: 138h)

TECH Fonctionnement 2019

Une nouvelle prestation aux communes : location d'un podium (200€/manifestation)
Continuité

TECH Prévisions Investissement 2019

- Pour investissement récurrent: 5 000€ (élagueuse: 480€, scie à onglet électrique: 200€...)
- Véhicule utilitaire 4 roues motrices (en remplacement du C15) : 30 000€
- Epareuse (entretien chemin de randonnée, voie verte) : 8 000€

Aménagement du nouveau bâtiment des services techniques

(Délibération 2019/03 du 21/02/2019)

Situation: 10 rue Jean Perrin ZI La Chapelette 80200 PERONNE

La CCHS a acquis en fin d'année 2018 un local à proximité du centre technique pour un montant de 82 400€ TTC, et mettra donc fin prochainement à la location du hangar situé de l'autre côté de la route.

Il est nécessaire de créer dans le nouveau local, 3 espaces : bureau, vestiaire et stockage hors gel. Il est prévu de réaliser ces travaux en régie.

Dépenses : 15 612€ // Recettes: DETR sollicitée : 4 215€, éligible au FCTVA, fonds propres

3- Compétences

3.1. Compétences obligatoires

3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

Fonctionnement 2019

- Etude globale pour la prise de compétence Eau et Assainissement, avec l'AMEVA, sur deux ans 2018/2019, Plan de financement prévisionnel

AMEVA	65 142€
Bureau d'études	225 000€
Total	290 142€ HT
Subventions	197 348€ (Agence de l'Eau, 70% de 281 925€)
Reste à charge CCHS	92 795€ + 45 000€ TVA, soit 137 795€
- Etude "plans climat-air-énergie territoriaux" (PCAET) avec le PETR, obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants (**non budgétée car prise en charge par le PETR**)

Prévisions Investissement 2019

RAR 2018 : PLUI et Documents d'urbanisme, Cabinet AUDDICE, opération sur 5 ans (2018/2022)
Solde PLU Villers Carbonnel – Modification parcellaire PLU Sailly Saillisel
+ Etude complémentaire sur la gestion des eaux pluviales à intégrer au PLUI

3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

En 2018

- Etude d'opportunité de construction d'un golf à Cléry-sur-Somme, proposée par la Fédération Française de Golf : 2 500€
- Etude d'opportunité et de faisabilité sur la requalification de la friche Flodor, Bureau d'études MODAAL
Coût 101 706 TTC // Subvention FSIL 67 804€

Fonctionnement 2019

CANDIDATURE FISAC

Les territoires de la Haute Somme et Terre de Picardie souhaitent profiter du dispositif FISAC pour soutenir les projets ayant le plus d'impact sur l'attractivité de l'offre de proximité et l'image des centres-villes et centres-bourgs.

L'étude préalable à l'appel à projet FISAC, confiée par le PETR au cabinet Lestoux et associés, est terminée et a été validée par le comité de pilotage, afin de déposer la candidature auprès des services de la DIRECCTE fin janvier 2019.

La Communauté de Communes devra s'engager dans le financement du programme d'actions.

11 000 € devront être inscrits au budget communautaire 2019 pour la création d'une union commerciale et le site internet « Bons plans ».

Si l'opération FISAC est accordée, les aides pourront être allouées pour des travaux d'amélioration des locaux mais également pour l'acquisition de matériel.

Suite aux 2 réunions avec les commerçants péronnais, une volonté semble émerger avec certains d'entre eux pour qu'ils créent une union commerciale.

Lors de la première réunion qui s'était déroulée en soirée, il y avait eu peu de participants, contrairement à la seconde réunion, qui elle, s'était tenue un mardi matin.

Avis favorable du bureau en date du 7 février 2019, information au Conseil communautaire du 21/02/2019

Actions	Budget HT	FISAC		PETR	Com-munes	Contrat de ruralité	Région / FEDER	Associa-tions	Entre-prises
		Tx	Montant						
Action 1.2 Optimiser la dimension numérique et e-commerce des entreprises	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.3 Diagnostic individualisé	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.4. Démarche qualité	7 500 €	-					6 000 €		1 500 €
Action 2.1 Strcuturation des centralités et stratégie foncière	90 000 €	-			18 000 €	72 000 €			
Action 2.2 Etude de confortement des marchés	2 913 €	30%	873,9 €		2039,1€				
Action 2.3 Optimiser l'offre de stationnement à Péronne	25 200 €	18%	4 560 €		20 640 €				
Action 3.2 Accompagnement à la structuration des unions commerciales	10 000 €	30%	3 000 €	7 000 €					
Action 3.3 Définition de services innovants pour la clientèle	6 300 €	30%	1 890 €	4 410 €					
Action 3.4 L'application "les bons plans du Cœur des Hauts de France"	12 214 €	30%	3 664,2 €	2 442,8 €				6 107 €	
Action 3.5 Les rendez-vous de l'artisanat	4 000 €	30%	1 200 €	2 800 €					
Action 3.6 Les boutiques éphémères de l'artisanat	20 268 €	27%	5480,4€	6 080,4 €				8 707,2 €	
Action 3.7 Les vitrines de l'artisanat	15 973 €	29%	4 559,4 €	4 791,9 €				6 621,7 €	
Action 4.1. Promotion du dispositif	1 269 €	30%	380,7 €	888,3 €					
Action 4.2. Manager de centre-ville	120 000 €	13%	15 000 €	105 000 €					
Action 4.3. Etude bilan du dispositif	29 600 €	30%	8 880 €	20 720 €					
TOTAL	367 737 €		49 488,60€	154 133,4€	40 679,1 €	72 000 €	24 000 €	21 435,9 €	6 000 €

Volet	Budget HT	FISAC	Région / FEDER	PETR	Contrat de ruralité	Entre-prises	Communes	Associa-tions de commerçants
Action 1.1. Aides directes aux entreprises	760 000 €	131 500 €	40 000 €	91 500 €		497 000 €		
Actions collectives	367 737 €	49 488,6 €	24 000 €	154 133,4€	72 000 €	6 000 €	40 679,1 €	21 435,9€
TOTAL	1 127 737 €	180 989,6 €	64 000 €	245 633,4€	72 000 €	503 000 €	40 679,1 €	21 436€
Taux d'intervention moyen		16 %	5,7%	21,8%	6,4%	44,6%	3,6%	1,9%

Remarque : le financement par les 2 communautés de communes concernées (Terre de Picardie et CCHS) figure dans la colonne "PETR"

Prévisions Investissement 2019 : DEUX PROJETS

FRICHE FLODOR – Opération pluriannuelle

L'étude d'opportunité et de faisabilité de reconversion de la friche FLODOR, présentée lors d'une réunion le 15 novembre 2018, a reçu un accueil favorable de la commission de développement économique réunie le 3 décembre et plus généralement de l'ensemble des élus.

La CCHS et la Ville de Péronne se sont donc rencontrées, le 9 janvier, afin de trouver un accord pour l'acquisition du site par la CCHS. Il est proposé d'acquérir le site pour un montant de 550 000 € correspondant aux emprunts restant à rembourser, étant entendu que les études et démolitions nécessaires à la viabilisation du site seront prises en charge par la CCHS.

Avis favorable de la Commission Développement économique en date du 31 janvier 2019.

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/15) a autorisé le Président à acquérir le site pour la somme de 550 000€, et a validé la prise en charge par la CCHS des études et démolitions nécessaires à la viabilisation du site.

Pour mémoire, le site avait été estimé par les Domaines à 4€ / m², soit environ 880 000 €.

Pour rappel, la Ville de Péronne avait acquis les bâtiments pour 1,2 million d'euros, il y a une dizaine d'années.

Le coût global annoncé pour la réhabilitation du site est de 3,9 millions d'euros HT, hors subventions et hors acquisition. Il se décompose comme suit :

- En dépenses (6,6 M€ HT)
 - Etudes et honoraires : 0,5 M€
 - Travaux de mise en état des sols : 2 M€
 - Travaux d'aménagement : 3 M€
 - Honoraires sur travaux : 0,8 M€
 - Autres frais : 0,3 M€
- En recettes (cession des terrains – 18 ha à 15€/m²) : 2,7 M€

Le coût au m² de l'opération est estimé à 40 €, acquisition du site comprise (6.620 K€ + 550 K€, pour 18 ha commercialisable). Des subventions au titre du contrat de ruralité, de la PRADET, de l'ADEME pourront être mobilisées.

Comme évoqué lors de la réunion de présentation en novembre 2018, la réhabilitation du site peut être échelonnée. La phase aménagement peut être réalisée après avoir étudié les besoins des potentiels acquéreurs, pour ainsi éviter de se retrouver avec une zone aménagée mais dépourvue d'entreprises.

Proposition 2019:

* achat de la friche à la ville de Péronne : 550 000€ (délibération 2019/15 du conseil communautaire en date du 21 février 2019)

* assistance à maîtrise d'ouvrage : 100 000€ HT

* plan de financement pour un montant estimé à 6.6M€ HT à définir en 2019

PARCOURS DECOUVERTE DES OISEAUX A CLERY SUR SOMME

Le Département a lancé un projet de préservation et de valorisation des étangs de Cléry-sur-Somme (Espace Naturel Sensible).

Ce projet consiste à court terme en l'aménagement d'un parcours de découverte des oiseaux avec la création d'un cheminement piéton le long des étangs et de 2 observatoires. Le site pourra évoluer à moyen terme avec une connexion à une itinérance douce (vélo route, fleuve, parcours de randonnée pédestre) et en lien avec des lieux d'accueil à valoriser (maison éclusière de Sormont, éventuels futurs pont-canal et maison du canal).

Le débroussaillage / déboisement a démarré en novembre 2018, une passerelle pour accéder au 1^{er} observatoire sera installée prochainement et ledit observatoire devrait être aménagé pour l'été. Le second est prévu pour fin d'année 2019.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Département et la commune de Cléry-sur-Somme, il est proposé que la CCHS participe à l'aménagement du site par la création d'un parking qui permettra d'organiser et encadrer le stationnement d'une trentaine de véhicules et 2 cars, en prévoyant une possibilité d'agrandissement.

Le parcours de découverte est réalisé sur des terrains appartenant au Département. Le parking sera réalisé sur un terrain communal. Une convention entre la commune et la CCHS sera nécessaire.

La création du parking est estimée à un montant de 50.000 € HT, soit 60 000€ TTC.

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/12) a validé cette dépense.

3.1.3. GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Nouveau marché notifié en novembre 2018 : 2 422€/mois (contre 4 026€/mois pour le marché précédent).

Prestataire de services identique : L'Hacienda

Démarrage difficile pour cette nouvelle compétence, échange correct depuis juillet 2018 qui a permis de mettre à jour et suivre la régie.

Fonctionnement 2019

Editer un règlement et revoir les tarifs pour l'aire du grand passage.

Continuité

Prévisions Investissement 2019

TRAVAUX A L'AIRE D'ACCUEIL

L'aire d'accueil des gens du voyage est équipée d'un local gardien qui ne dispose pas de bureau ni de sanitaires. Un agrandissement du local doit être réalisé, avec les aménagements nécessaires pour répondre à la réglementation.

Par ailleurs, l'aire de grand passage comprend seulement 3 points d'eau et n'est pas équipée en branchements électriques. Pour gagner en efficacité et financièrement, il convient de créer des bornes de distribution avec plusieurs robinets à chaque point d'eau, et une alimentation en électricité qui pourra accueillir 3 blocs de 10 prises.

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/09) a validé les travaux et le plan de financement suivant:

Dépenses: Local du gardien : 18 700€ - Aire de grand passage 6 524€

Recettes: DETR sollicitée 4 363€, Fonds propres 20 861€, éligible au FCTVA

3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

OMR + TRI + DECH Nombre d'agents: 18 + responsable

Véhicules: BOM OMR (1995, 2006, 2- 2008, 2011, 2014, 2016), + 1 amplirol

BOM TRI (2005, 2016)

DECH Chariot télescopique (2017)

En 2018

- Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :
 - OMR : collecte toutes les semaines dans chaque commune
 - TRI sélectif: collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne (chaque semaine) en bi-flux (sacs jaune et bleu)
- Adhésion au SMITOM pour le traitement des OMR et TRI, et en 2018 pour la gestion des recettes CITEO (TRI)
- Instauration d'une facturation pour le dépôt en déchèterie pour les professionnels (à étudier pour l'étendre aux professionnels extérieurs en 2019)

C.1- OMR

Fonctionnement 2019

Test au 1^{er} trimestre 2019 sur une tournée pour déterminer s'il a lieu d'instaurer un ramassage OMR toutes les deux semaines sur le territoire (hormis Péronne).

Arrêt de la convention de "Mise à disposition de matériel et de personnel" avec Terre de Picardie

Prévisions Investissement 2019

- RAR 2018: Acquisition du camion de Terre de Picardie : 22 000€
- Renouvellement des conteneurs sur le territoire: marchés avec la société CONTENUR : 40 000€ max
- Acquisition d'un camion 260 000€ (monoflux)

C.2- TRI

Continuité

Prévisions Investissement 2019

Acquisition de conteneurs à verre : 20 000€

C.3- Déchèterie

Relance du marché prestations de services avec notification au 01/09/2019

Relance de la prestation "dépôt amiante"

Nouvelles déclarations des déchèteries en Préfecture pour leur classification.

Prévisions Investissement 2019

RAR 2018:

Travaux de mises aux normes des déchèteries: 127 000€ TTC / DETR sollicitée: 38 575€

Construction d'une déchèterie à Sailly-Saillisel : Opération 122

Coût total investissement : 389 109 € TTC // DETR sollicitée : 113 000€ (éligible FCTVA)

Coût prévisionnel revu à la hausse, complément de 74 000€TTC à prévoir

Prévisions Investissement 2019

Acquisition de bennes : 40 000€

Signalétique : 6 000€

3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

- « Etude préalable à la mise en place d'un plan de gestion des milieux aquatiques de la Haute Somme » avec l'AMEVA : 11 941 € (GEMAPI), en cours
- Pas de taxe spécifique en 2018

3.2. Compétences optionnelles

3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Fonctionnement

Continuité, Abattage d'arbres à prévoir

Prévisions Investissement 2019

- Chicane sur voie verte : 3 000€

Nature en chemins

Projet initié en 2018 (délibération du Bureau n°2018-06 en date du 6 juin 2018)

Appel à projets permanent du Conseil Régional des Hauts de France

6 communes + la CCHS ont répondu l'appel à projets

CCHS a groupé la commande

Coût estimé à 7 211€ TTC // 3 184,43€ subvention Conseil Régional (50% du HT)

3.2.2 Politique du logement et cadre de vie

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

Fonctionnement 2019

Etude pré-opérationnelle OPAH

Groupement de commandes avec Terre de Picardie

Bureau d'études retenu : Page 9

Coût : 48 420€ TTC + frais de publicité // Subventions ANAH: 20 175€

Participation de Terre de Picardie sur le reste à charge au prorata de la population (38.70%)

Prévisions Investissement 2019

Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Rappel 1^{ère} caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers – Remboursement au 31/12/2018 : 77 051€

(Remboursement sous 16 mois maximum à compter de la signature de la convention)

Nouvelle caisse proposée : 458-002 : 80 000€

3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Continuité: 43 000€ annuel à répartir

Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)

Fonctionnement 2019

Continuité

Prévisions Investissement 2019

Fourniture et pose d'une nouvelle chaudière : 24 000€

3.3. Autres compétences

3.3.1. GENDARMERIE

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

Nouvelle Gendarmerie, non éligible au FCTVA – Opération 119

Contexte:

Construction de locaux de service et techniques et de 23 logements

Validation du projet: février 2018

DCE : mi-mars 2018

Démarrage des travaux: septembre 2018

Echéance: mars 2020

Estimation du projet TTC

(hors taxes d'urbanisme)

TTC	Total	CA 2016	Ca 2017	Données 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020/2021
Coût	8 154 202 €	46 944	187 681	1 102 008	5 597 430	1 220 139
Recettes						
Etat	978 364 €				652 242	326 122
CIDT Etudes	100 758 €	9 780	31 591	59 387		
DSIPL (*)	600 000 €		30 000		390 000	180 000
Emprunt/Fonds propres	6 475 080 €			6 440 000		

(*) Dotation de soutien à l'investissement public local

Travaux 2019 sur bâtiments existants:

Nettoyage et démoussage des toitures des logements existants en 2019 (mousse qui désagrège les tuiles)

Pose de sols PVC dans deux logements

Repeindre les façades des logements existants en 2020

Orientations budgétaires

- Remboursement de l'emprunt : 325 851 €/an (emprunt: 6 440 000€, taux fixe 1.87%, durée 25 ans)
- Loyer prévisionnel attendu, invariable pendant neuf ans : 330 945€/an
- En 2018 : - loyers perçus Péronne (bureaux et 18 logements) : 120 152€, Roisel (bureaux) : 18 523€

Opération globale dégagera un excédent.

3.3.2. CULTURE

Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Continuité 7 500€ avec justificatif du rapport d'activités

Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Continuité (subvention maximale versée sur justificatif du nombre d'inscription et remise du rapport d'activité, 400€/élèves inscrits)

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy:	30 000 €
Ecole de la 4C :	12 000 €
Stage de musique d'été (EM Roisel) :	15 000 €

Fonctionnement 2019

Continuité

Prévisions Investissement 2019: Deux projets

Aménagement d'un Tiers lieux numérique : Opération 123

Une étude a été réalisée en 2018 par le cabinet POP'UP dans le cadre de l'évolution du dispositif Picardie en Ligne en tiers lieux numériques. Cette étude, présentée lors d'un conseil communautaire, avait reçu un accueil favorable d'une majorité d'élus.

La communauté de communes envisage donc de développer un pôle numérique destiné à l'accueil de la population, des télétravailleurs, des entrepreneurs et des associations.

Cet espace pourra permettre la mise à disposition de matériel mutualisé, d'un Fab Lab et de services afin de faciliter le travail de tous, de sensibiliser les publics les plus fragiles par la médiation numérique, ou encore permettre à certaines structures de se développer, de se professionnaliser, de faire essaimer des innovations qui peuvent être à l'origine de créations d'emplois.

Ce projet nécessitera l'acquisition d'un local au cœur de Péronne et la réalisation de travaux d'aménagements.

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/10) a validé ce projet et le plan de financement suivant:

Estimation du montant total des travaux			
	Montant HT	TVA	Montant TTC
Local	393 614 €	32 723 €	426 337 €
Acquisition	230 000 €	- €	230 000 €
Travaux, aménagements	150 000 €	30 000 €	180 000 €
MOE travaux (2.964 € + 7,10% x montant travaux)	13 614 €	2 723 €	16 337 €
Matériels de bureau et informatique	54 000 €	10 800 €	64 800 €
Fab Lab	31 000 €	6 200 €	37 200 €
Matériels informatiques, bureautiques et de vidéoconférence	13 000 €	2 600 €	15 600 €
Matériels de bureau (bureaux, tables, chaises, espace détente)	10 000 €	2 000 €	12 000 €
TOTAL	447 614 €	43 523 €	491 137 €

Financement prévisionnel	Taux	Montant
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - 35% du montant total HT	31,9%	156 665 €
Etat (Contrat de ruralité) - 45% de l'investissement immobilier HT	36,1%	177 126 €
Région (Dispositif Tiers-lieux numériques) - 45% de l'investissement équipements HT, plafonné à 30.000 €	4,9%	24 300 €
Communauté de Communes de la Haute Somme (y compris FCTVA)	27,1%	133 046 €
TOTAL	100,0%	491 137 €

Il serait souhaitable de nous faire assister par le cabinet POP UP pour nous accompagner dans cette démarche, Montant estimatif : **19 980€ TTC**

Espaces numériques de travail – Groupement de commande avec Somme Numérique

(délibération 2018-92 du 13/12/2018)

La Communauté de Communes adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux TIC pour l'éducation.

Plan de financement à finaliser – Remboursement du reste à charge CCHS par les syndicats scolaires
Cette opération fera l'objet d'une décision modificative.

3.3.3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

3.3.4. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *La piscine Tournesol situé rue Saint Denis à Péronne,*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

Fonctionnement 2019

Le marché pour l'organisation du transport des élèves (1^{er} degré) vers les installations sportives communautaires est à relancer pour la rentrée 2019/2020

Gymnases: Continuité

Centre aquatique:

Sont prévus au budget principal

- la subvention versée au budget annexe centre aquatique pour équilibrer l'exercice 2019,

- la prise en charge du transport des élèves pour la piscine,

-les frais de personnel qui seront remboursés en fin d'exercice

Prévisions Investissement 2019

Projets récurrents

Travaux Entretien/Investissement : 15 000€/Gymnase

Petit Equipement pédagogique : 1 000€/gymnase

Acquisition d'un parc à vélo (6) par gymnase: 400€/gymnase

AB: Remparts

Toiture : 132 000€

Motorisation panier basket : 2 000€

Création local de rangement: 10 000€

NB: Béranger:

Enduits extérieurs urgent au niveau de l'entrée : 7 200€
Rideau de séparation: 13 500€ TTC

GYMROI:

Auto-laveuse autoportée 12 000€
Toiture du dojo: en attente
Eclairage de la salle en LED: 18 000€ (travaux en régie)

3.3.5. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Dans la continuité
Cf les RàR 2018
Maître d'œuvre : ECAA

Prévisions Entretien 2019 : 600 000€ TTC + 50 000€ TTC Urgence après saison hivernale
Marché en cours.

Il est conseillé de ne pas entretenir des voiries en 2018 qui peuvent être impactées par le canal.

Déneigement en convention avec le Conseil Départemental

Prévisions Travaux neufs 2019

Reconduction n°1 Eiffage, juillet 2019 à juin 2020
Montant des travaux : 1 540 000€ HT, 1 848 000€ TTC

3.3.6 AUTRES

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Charges incluses dans l'aménagement de l'espace

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN): 2019/2024

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a:

ADOPTÉ le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,

OPTÉ pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant s'élève à 2 330 121,80€.

Nous n'avons pas les éléments - Pas de crédits à prévoir au BP 2019

Opération pluri annuelle qui n'est pas budgétée

II.5. ELEMENTS DE SYNTHESE

II.5.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2018

	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017			Données 2018		
	Total	Total	Invest	Fonct	Total	Invest	Fonct	Total
SPANC	69 502 €	84 101 €	- 21 045 €	110 652 €	89 607 €	6 227 €	104 853 €	111 080 €
Aérodrome	577 767 €	601 634 €	17 509 €	573 125 €	590 634 €	2 345 €	656 194 €	658 539 €
Village Artisanal	- 44 203 €	- 65 189 €	- 32 703 €	- 51 151 €	- 83 854 €	- 55 252 €	- 57 219 €	- 112 471 €
Centre Equestre	- 78 337 €	- 48 035 €	- 31 886 €	- 702 €	- 32 588 €	- 97 672 €	- 1 709 €	- 99 381 €
Centre Aquatique	2 855 587 €	2 218 517 €	- 545 859 €	856 477 €	310 618 €	- 55 654 €	633 654 €	578 000 €
Budget principal	4 857 757 €	5 762 088 €	- 495 112 €	7 077 952 €	6 582 840 €	5 917 460 €	7 254 061 €	13 171 521 €
Total agrégé	8 238 073 €	8 553 117 €	- 1 109 095 €	8 566 352 €	7 457 257 €	5 717 454 €	8 589 834 €	14 307 288 €

dont emprunt GEND

6 440 000 €

Avec les soldes de restes à réaliser suivants:

SPANC	- 5 760 €
Aérodrome	- 24 450 €
Village Artisanal	- 2 098 €
Centre Equestre	- 611 468 €
Centre Aquatique	- 578 000 €
Budget principal	- 6 445 819 €
Total agrégé	- 7 667 595 €

Tous budgets confondus, la section de fonctionnement permet de pallier au besoin d'investissement (- 1 950K€), et reste excédentaire 6 639 693€.

II.5.2. Autofinancement de la collectivité

EXERCICE		2015	2016	2017	Données 2018
BPrincipal	Dépenses réelles Fct	7 386 195	7 094 145	7 646 165	7 889 978
	Recettes réelles Fct	9 437 477	8 968 349	9 430 993	10 332 108
	Epargne brute	2 051 282	1 874 204	1 784 828	2 442 130
Aérodrome	Dépenses réelles Fct	46 359	54 744	55 044	42 720
	Recettes réelles Fct	136 341	141 385	143 374	130 747
	Epargne brute	89 982	86 641	88 330	88 027
Spanc	Dépenses réelles Fct	79 803	91 149	88 692	107 331
	Recettes réelles Fct	118 935	123 749	123 283	124 110
	Epargne brute	39 132	32 600	34 591	16 779
CAquatique	Dépenses réelles Fct	238 959	160 789	154 025	903 213
	Recettes réelles Fct	1 000 000	776 980	1 010 502	1 536 867
	Epargne brute	761 041	616 191	856 477	633 654
CEquestre	Dépenses réelles Fct		703	0	3 104
	Recettes réelles Fct			2	9 065
	Epargne brute		-703	2	5 961
VArtisanal	Dépenses réelles Fct	35 950	24 112	25 243	26 504
	Recettes réelles Fct	39 328	39 143	36 944	31 830
	Epargne brute	3 378	15 031	11 701	5 325
Epargne brute globale		2 944 815	2 623 964	2 775 929	3 191 876
Remboursement capital Emprunt		835 689	857 545	904 948	670 208
Epargne nette globale		2 109 126	1 766 419	1 870 981	2 521 668

La situation financière est saine. L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) ou capacité d'autofinancement brute sert au remboursement du capital de la dette et aux nouveaux investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette est l'épargne disponible pour investir.

La construction du BP 2019 a pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant.

III. LA DETTE

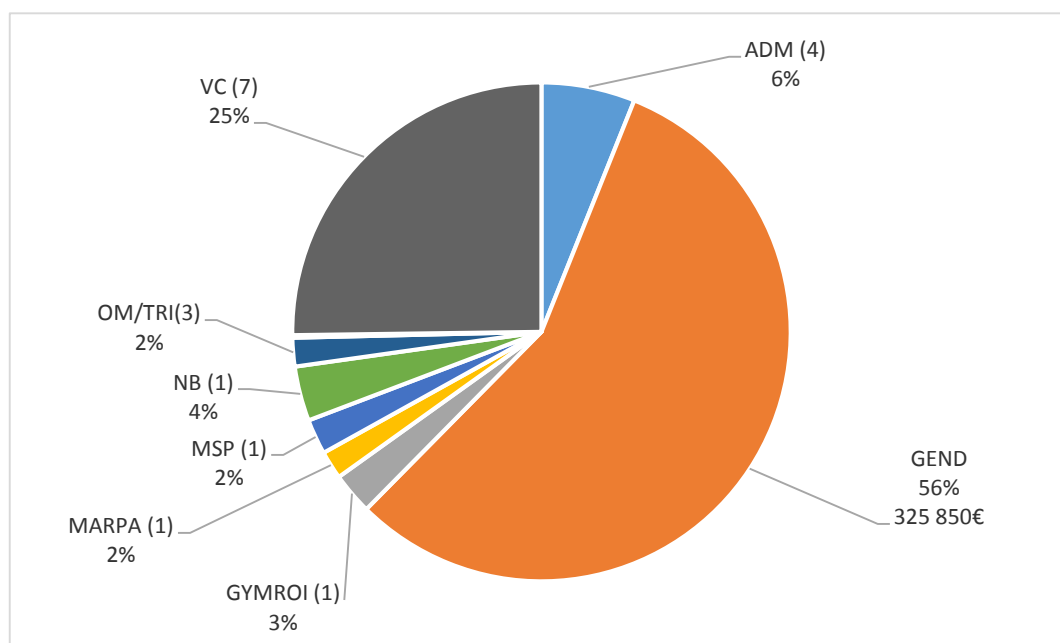
L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018.

Au 01/01/2019, l'encours de la dette est de 12 311 187 €, soit 431.26 €/habitants.
L'annuité par habitant passe de 32.23€ (2018) à 42.30€ à l'exercice 2019.

L'analyse de la dette montre une hausse du remboursement annuel de 30.34% par rapport à l'exercice 2018, mais qui se rapproche de celui de l'exercice 2017 (1 207 485 € en 2019 contre 1 193 131€ en 2017).

BUDGET PRINCIPAL: ANNUITES 2018 par COMPETENCES

(1) Nombre d'emprunts



Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie seront couvertes par les loyers, soit à partir de l'exercice 2020.

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE					
	Annuités	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	loyers GEND	Annuités estimées à couvrir
2017	1 193 131 €	41.28 €	28 905	0	1 193 131 €
2018	926 444 €	32.24 €	28 736	0	926 444 €
2019	1 207 485 €	42.30 €	28 547	- €	1 207 485 €
2020	1 166 691 €	40.87 €	28 547	110 315 €	1 056 376 €
2021	1 139 311 €	39.91 €	28 547	330 945 €	813 461 €

En 2021, l'annuité de la dette représentera 39.91€/hbt, ramenée à 28.49€/hbt en tenant compte des remboursements des loyers, soit à un niveau bien en deçà des annuités connues depuis la fusion.

L'emprunt prévisionnel pour le centre Equestre n'aura pas plus d'impact:

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE +Estimation Pôle Equestre					
	Annuités	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	loyers GEND + Pôle equestre	Annuités estimées à couvrir
2017	1 193 131 €	41.28 €	28 905	0	1 193 131 €
2018	926 444 €	32.24 €	28 736	0	926 444 €
2019	1 207 485 €	42.30 €	28 547	- €	1 207 485 €
2020	1 194 862 €	41.86 €	28 547	117 815 €	1 077 047 €
2021	1 167 482 €	40.90 €	28 547	360 945 €	813 461 €

Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants, et notamment la restructuration de la friche Flodor.

CCHS - Endettement pluriannuel								
Etat au 01/01/2019								
	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335.18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42.00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2015	8 829 578 €	305.90 €	Tous budgets	1 187 279 €	41.13 €	351 590 €	835 689 €	28 864
2016	7 993 889 €	276.64 €	Tous budgets	1 175 031 €	40.66 €	317 486 €	857 545 €	28 896
2017	7 446 345 €	257.61 €	Tous budgets	1 193 131 €	41.28 €	288 183 €	904 948 €	28 905
2018	6 541 397 €	227.64 €	Tous budgets	926 444 €	32.24 €	256 898 €	669 334 €	28 736
2019	12 311 187 €	431.26 €	Tous budgets	1 207 485 €	42.30 €	358 059 €	842 985 €	28 547
2020	11 468 202 €	401.73 €	Tous budgets	1 166 691 €	40.87 €	328 449 €	838 241 €	28 547
2021	10 629 962 €	372.37 €	Tous budgets	1 139 311 €	39.91 €	299 585 €	839 726 €	28 547
2022	9 790 235 €	342.95 €	Tous budgets	1 123 869 €	39.37 €	270 471 €	853 398 €	28 547
2026	6 332 953 €			906 510 €				
								Capital remboursé
								par nature de
								taux
2018	325 000 €	échéance 2027	VArtisanal	44 556 €	5%	11 223 €	33 333 €	Variable
	3 376 638 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	43%	143 507 €	254 462 €	Fixe
	2 839 758 €	échéance 2042	Bud. Principal	483 706 €	52%	102 168 €	381 539 €	Fixe: 76.5%
	6 541 397 €		Total	926 231 €	100%	256 898 €	669 334 €	
2019	291 667 €	échéance 2027	VArtisanal	43 359 €	4%	10 026 €	33 333 €	Variable
	3 122 176 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	33%	132 452 €	265 516 €	Fixe
	8 897 344 €	échéance 2042	Bud. Principal	766 157 €	63%	215 582 €	544 136 €	Fixe 91%
	12 311 187 €		Total	1 207 485 €	100%	358 060 €	842 985 €	
Prévisions pluri-annuelles - Nouveaux emprunts								
Signature		Montant Initial	Durée	Annuités estimées				
Budget principal				2018	2019	2020	2021	
2018	GEND	6 440 000 €	30 ans		325 851 €	325 851 €	325 851 €	
2019	Centre Equestre	550 000 €	25 ans	- €	- €	28 171 €	28 171 €	
					- €	- €	- €	
Tous budgets				- €	325 851 €	354 022 €	354 022 €	

NB: Les annuités de GEND et Centre Equestre seront couvertes par les loyers

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations

	2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018	BP 2019
RECETTES	3 CC	CCHS						
Centimes Etat 1259								
73111 4 taxes	3 190 712	3 326 331	3 304 714	3 569 474	3 400 574	3 441 823	3 525 236	3 525 236 €
FPzone	38 514		39 696	41 389	41 812	80 260	81 233	81 233 €
FPeolien		4 797	4 840	26 224	26 266	31 207	46 200	126 511 €
73112 CVAE	435 635	351 690	455 693	445 366	391 680	442 728	548 988	446 615 €
73114 IFER	21 000	39 872	40 376	134 349	135 643	147 371	498 070	601 603 €
7318 Autres impôts locaux					118 868	63 008	113 541	
Sous-total	3 685 880	3 722 690	3 845 319	4 216 802	4 114 843	4 206 397	4 813 268	4 781 198 €
7328 Compensation TP		20 737	28 000	29 817	17 363	0		
FPIC								
7325 FPIC	140 950	330 900	494 132	654 948	817 747	778 569	772 707	750 000 €
All. Compensatrices Etat 1259								
748311 TP	7 517							
748314 DU TP				1 690	106	446		
74832 FD TP		47 281	54 454	58 135	59 437	53 496	45 764	
74833 CEF	4 114	3 251	2 559			58		
74834 TF	61 368	45 768	47 060	42 245	38 260	34 592	28 183	
74835 TH	71 087	59 145	61 399	68 280	52 663	74 259	76 602	
Sous-total	144 085	108 164	111 018	110 525	150 466	162 851	150 549	150 000 €
DGF								
7411 Intercom	600 358	582 691	494 021	310 084	81 390			
74126 Compensation	38 644	40 989	40 544	39 659	38 892	37 811	37 021	37 000 €
Sous-total	639 001	623 680	534 565	349 743	120 282	37 811	37 021	37 000 €

Pour les orientations du DOB, il est retenu:

Pour la fiscalité des ménages (TH, TF)

- report des valeurs de l'exercice 2018, même si la revalorisation forfaitaire des bases de valeurs locatives peut être estimée à 2%,

Pour la fiscalité économique:

- report de la CFE et PFZ,
- baisse de la CVAE 446 615€,
- prévisions d'augmentation de l'IFER et de la FPE éolienne, avec l'ajout du parc de Ginchy.

	Part CCHS	Part communale	
2019	437 932 €	290 182 €	7 parcs (+ Parc de Ginchy)
2020	705 169 €	442 356 €	10 parcs

Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunal et Communal

(le mécanisme est maintenu pour la 4^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euro)

- dans la continuité de 2016, légère baisse estimée

Stabilisation des allocations compensatrices

Stabilisation de la dotation de compensation des groupements de communes

Atténuations de produits

Dépenses O14	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Données 2018	DOB 2019
73923 FNGIR	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €
739118 ACNE Eolien		44 614 €	31 082 €	104 219€ (*)	70 592 €	85 389 €	290 182 €
						(solde 2018)	134 208 €
739212 CRFP (liée à la DGF)					51 874 €	54 584 €	58 000 €
ACNE: Allocations compensatrices pour nuisances environnementales							
CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques							

(*)ACNE 2016: 67 934€, Rappel 2015: 36 285€

ACNE 2018 : 6 parcs : Parc Eole de la Haute Somme (4) / Parc de la Tortille (12) /
Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)
Parc MSE la Couturelle (9 + 1 en attente) / Parc La Boule Bleue (6)
ACNE 2018 : 85 389€, solde versé début 2019 : 134 208€
En attente de régularisation de CFE 2018 pour : 66 800€

IFER: L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Cela n'aura pas d'impact à l'exercice 2019, puisque pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. S'il est toujours possible d'adopter un mode de reversement au sein de la CCHS, il faudra le réétudier pour aboutir aux modalités actuelles.

Orientations pour BP 2019

Nous ne disposons d'aucun élément pour évaluer l'impact financier au DOB 2019 des nouvelles compétences, "Zone d'activités" et "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations".

Considérant que l'augmentation de la fiscalité éolienne permet de soutenir les ressources propres de la collectivité,

Au vu de la connaissance des nouvelles mesures proposées aux BP 2019,

et des différents éléments de synthèse présentés au rapport,

Au vu du solde d'exécution du budget principal:

- Solde d'investissement reporté	5 917 460€	BP 2019
- Solde de fonctionnement	7 254 061€	
- Solde des RAR	6 445 819€	
- Besoin de financement	528 360€	BP 2019
- Excédent de fonctionnement reporté	6 725 702€	BP 2019

Il sera proposé aux élus :

- de s'engager à reverser le FPIC à la communauté de communes,

- de maintenir les taux des quatre taxes, plus ceux de la FPZ (21.16%) et de la FPE (21.32%),

TH	6.94%
TFB	3.71%
TFNB	9.27%
CFE	4.88%

Pendant l'exercice 2019, le conseil communautaire sera sollicité pour adopter la fiscalité professionnelle unique.

IV.2. La TEOM

Le projet de loi des finances pour 2019 :

- élargit l'assiette des dépenses pouvant être prises en charges par la TEOM: les dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement,
- prévoit de favoriser la TEOM incitative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	CA 2017	Données 2018
Total des dépenses réelles	2 760 521€	2 608 827€
Total des recettes propres (hors TEOM)	567 289€	264 970€
Total TEOM	2 280 233€	2 309 630€
Résultat Recettes/dépenses réelles	87 000€	- 34 227€
Dotations amortissements-Subventions	98 127€	140 949€
Solde de la section de fonctionnement	- 10 546€	- 175 176€

En 2017, l'équilibre de la section de fonctionnement est presque réalisé.

En 2018, cet équilibre a été fragilisé par :

- une augmentation de 37 000€ des charges à caractère général,
- une augmentation de 45 000€ des charges de personnel,
- la restructuration des recettes "CITEO".

A compter du 01/01/2018, le SMITOM gère en direct les recettes CITEO, ce qui permet à la collectivité de bénéficier d'un contrat groupé. Ceci a entraîné une baisse de la contribution au syndicat de - 227 179€ en 2018 (857 855€), et a permis de limiter la baisse des recettes liées au TRI estimées à - 252 952€ (tous organismes confondus).

SECTION INVESTISSEMENT

L'estimation des dépenses d'investissement totales engagées fin 2018 est de :

Remboursement de capital	60 583 €
Investissement réalisé 2018	117 280 € (après déduction FCTVA)
Solde Reste à réaliser OM Débit	26 483 € (après déduction FCTVA)
Solde Reste à réaliser DECH Débit	284 400€ (après déduction FCTVA et DETR)

Soit un montant total de : 488 746 €

Orientations pour BP 2019

Le solde de la section fonctionnement devrait être de l'ordre de - 175 000€ à l'exercice 2018.

Il sera proposé au budget 2019 de maintenir la TEOM à 10.80%, soit un montant prévisionnel de 2 371 392 €, en tenant compte de l'augmentation des bases attendue.

Des économies seront nécessaires pour équilibrer la section.

Rappel RECETTES			
7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10.80%	2 280 233 €
Données 2018	(21 418 298)	10.80%	2 309 630€

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Charges de personnel (012) :

Description	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Prévisions CA 2018	DOB 2019
Charges de personnel et frais assimilés	2 151 920 €	1 996 653 €	2 350 000 €	2 265 868 €	2 450 000 €

Effectifs au 31 décembre 2015 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	1 à 9 h (ACMO) 2 à 28 h dont 1 temps partiel 4 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h à compter du 15 juin 2015 soit 0.54 ETP	8.39 ETP
Equipements sportifs	1 à 5 h 1 à 28 h (temps partiel) 8 à 35 h		1 à 35 h 1 à 31 h	0.95 ETP	11.77 ETP
Environnement	18 à 35 h			5.59 ETP	23.59 ETP
Technique	6 à 35 h				6.00 ETP
SPANC	1 à 26 h 1 à 35 h				1.75 ETP
Picardie en Ligne	1 à 21 h				0.60 ETP
TOTAL	41.14 ETP	1 ETP	2.88 ETP	7.08 ETP	52.10 ETP

- Embauche d'un agent administratif contractuel à temps complet à compter du 15 juin 2015 pour le remplacement d'un congé de maternité puis d'un agent en arrêt maladie du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 pour accroissement d'activité
- Stagiairisation du technicien en CDI au 1^{er} novembre 2015 (service SPANC)
- 1 agent administratif en congé maladie de longue durée non remplacé
- 1 agent du service Environnement en congé de longue maladie remplacé par un contractuel
- 1 agent administratif à temps partiel à compter du 26 novembre 2015

Effectifs rémunérés sur l'année 2016 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	1 à 28 h 4.75 à 35 h 1 à 9 h (ACMO)	1 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h (janvier) soit 0.08 ETP	7.89 ETP
Equipements sportifs	1 à 5 h 1 à 28 h 8 à 35 h		1 à 35 h 1 à 31 h	0.79 ETP	11.61 ETP
Environnement	17.92 à 35 h			5.35 ETP	23.27 ETP
Technique	6 à 35 h				6.00 ETP
SPANC	1 à 35 h 1 à 26 h				1.74 ETP
Picardie en Ligne	1 à 21 h				0.60 ETP
Voirie					
TOTAL	41.01 ETP	1 ETP	2.88 ETP	6.22 ETP	51.11 ETP

- Maintien d'un ½ traitement d'un agent administratif jusqu'au 30 juin 2016 et départ de cet agent à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} juillet 2016,
- Maintien d'un ½ traitement + indemnité différentielle (soit 66.66 %) d'un agent du service Environnement jusqu'au 30 novembre 2016 et départ de cet agent à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} décembre 2016,
- Renouvellement du contrat du directeur général des services à compter du 16 août 2016,
- Pas de recrutement de chargé de mission Voirie et Travaux (était prévu pour le dernier trimestre 2016),
- Embauche d'une chargée de la commande publique à compter du 1^{er} octobre 2016

Effectifs rémunérés sur l'année 2017 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	6.06 ETP	1 ETP	1 ETP	0.04 ETP	8.10 ETP
Equipements sportifs	9.82 ETP		1.06 ETP	1.61 ETP	12.49 ETP
Environnement	18.42 ETP			3.94 ETP	22.36 ETP
Technique	5.88 ETP			1.18 ETP	7.06 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	42.52 ETP	1 ETP	2.06 ETP	6.77 ETP	52.35 ETP

Services administratifs :

* embauche d'un rédacteur contractuel à compter du 18 décembre 2017 pour le remplacement d'un agent en congé de maternité,

Gymnases :

* départ à la retraite d'un adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2017 (gardien de gymnase),
* mutation interne d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe du service Environnement vers le service des Equipements sportifs (gymnase) à compter du 1^{er} décembre 2017,

Ancienne piscine et nouveau centre aquatique :

- * embauche d'un éducateur des APS à temps complet faisant fonction de chef de bassin à compter du 11 décembre 2017, (Mickaël Philippe)
- * embauche d'un adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil à compter du 11 décembre 2017 (Christine Sauvé)
- * mutation interne d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 11 décembre 2017, (Pascal Degry)
- * mutation interne d'un adjoint technique à temps complet à compter du 11 décembre 2017, (Thierry Riquier)
- * retour d'un adjoint technique placé en congé parental à compter du 20 juin 2017, (Christelle Alexandre)

Service Technique :

- * départ de 2 agents techniques pour le centre aquatique à compter du 11 décembre 2017,
- * embauche de 2 agents sous forme de contrats aidés pour les services techniques à compter du 1^{er} juin 2017,

Service Environnement :

- * embauche de 2 adjoints techniques nécessaires au fonctionnement du service Environnement dont 1 remplace l'agent parti à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} février 2017,
- * départ du responsable du service Environnement à compter du 1^{er} octobre 2017.

Effectifs rémunérés sur l'année 2018 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.98 ETP	1 ETP	1 ETP	0.83 ETP (Justine et Marie)	8.81 ETP
Equipements sportifs	12.85 ETP		2.89 ETP	2.77 ETP	18.51 ETP
Environnement	18.88 ETP			4.57 ETP	23.45 ETP
Technique	4.92 ETP			2.08 ETP (dont 2 CUI)	7.00 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	44.97 ETP	1 ETP	3.89 ETP	10.25 ETP	60.11 ETP

Administration :

- * embauche d'un rédacteur contractuel jusqu'au 31 mai 2018 pour le remplacement d'un congé de maternité,
- * embauche d'un adjoint administratif contractuel du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 pour le remplacement d'un congé de maternité et de congés payés.

Centre aquatique :

- * embauche d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018, (Aude Brié)
- * augmentation du temps de travail d'un adjoint technique du centre aquatique passant de 31 h à 35 h à compter du 1^{er} avril 2018,

- * remplacement du responsable des équipements sportifs à compter du 1^{er} mai 2018,
- * embauche d'un opérateur des activités physiques et sportives contractuel depuis le 21 novembre 2019 pour faire face au départ d'un éducateur des activités physiques et sportives contractuel, (Mathieu Brunet)

Service Technique :

- * embauche d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 pour remplacer l'agent qui a pris le poste de responsable technique au centre aquatique, (Mathieu Hercheux)

Service Environnement :

- * remplacement du responsable Environnement à compter du 15 janvier 2018 : embauche d'un agent de maîtrise, (Paméla Antoni)

- * embauche d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 pour remplacer l'agent qui a pris le poste de gardien de gymnase, (Gaëtan Carpentier)

- * accueil d'un jeune en service civique à compter du 27 novembre 2018 pour une durée de 8 mois ayant pour mission l'aide à la sensibilisation sur la thématique du développement durable

- * accueil d'un 2^{ème} jeune en service civique à compter du 31 décembre 2018

Prévision des effectifs en 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.92 ETP	1 ETP	1 ETP	0.50 ETP (Marie)	8.42 ETP
Equipements sportifs	13.14 ETP		2 ETP	4.50 ETP	19.64 ETP
Environnement	19 ETP		0.50 ETP	4.35 ETP	23.85 ETP
Technique	5 ETP			3.6 ETP (dont 2 CUI)	8.6 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	45.40 ETP	1 ETP	3.50 ETP	12.95 ETP	62.85 ETP

- * Embauche d'un directeur technique ou directeur de l'environnement à compter de juillet 2019,
- * Embauche d'une adjointe administrative contractuelle depuis le 1^{er} janvier 2019 (établissement des cartes pour les 3 déchèteries, aide administrative auprès de la responsable Environnement),
- * remplacement d'un gardien de déchèterie suite à son départ en retraite au 1^{er} mars 2019,
- * remplacement du responsable technique suite à son départ en retraite prévu au 1^{er} octobre 2019

Evolution du personnel depuis 2013 :

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19 ETP	2 ETP	2.60 ETP	9.39 ETP	51.18 ETP
2014	40.35 ETP	2 ETP	2.88 ETP	6.25 ETP	51.48 ETP
2015	41.14 ETP	1 ETP	2.88 ETP	7.08 ETP	52.10 ETP
2016	41.01 ETP	1 ETP	2.88 ETP	6.22 ETP	51.11 ETP
2017	42.52 ETP	1 ETP	2.06 ETP	6.77 ETP	52.35 ETP
2018	44.97 ETP	1 ETP	3.89 ETP	10.25 ETP	60.11 ETP
2019	45.40 ETP	1 ETP	3.50 ETP	12.95 ETP	62.85 ETP

Evolution des taux de cotisations patronales depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019
CNRACL (fonctionnaires)	30.50 %	30.60 %	30.65 %	30.65 %	30.65 %
ATIACL (pat)	0.40 %	0.40 %	0.40 %	0.40 %	0.40 %
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 3.96 % TRB : 12.18 %	TRA : 4.08 % TRB : 12.35 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %
Centre de gestion	0.85 %	0.85 %	0.85 %	0.65 %	0.65 %
CNFPT	1 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %
Assedic pour les contractuels	6.40 %	6.40 %	6.40 %	5.00 %	4.05 %
URSSAF pour les fonctionnaires	17.55 %	17.55 %	17.55 %	15.93 %	15.93 %
URSSAF pour les contractuels	30.85 %	30.88 %	31.08 %	31.02 %	31.11 %

Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
2014	13	6 par ancienneté	Néant
2015	14	1 par ancienneté 1 par concours	Néant
2016	13	0	1
2017	18	6 par ancienneté	1
2018	26	5	1
2019	16 en prévision	8 en prévision	

Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée « maintien de salaire » :

Année	Montant	Nombre d'agents
2014	2 375.00 €	44
2015	2 515.00 €	42
2016	2 515.00 €	42
2017	2 536.83 €	44
2018	2 552.34 €	44
2019 prévisionnel	2 520.00 €	42